

Le Secrétaire général vient de nous rendre compte d'un problème qu'il est impératif de régler, celui de la Namibie. Presque cinq années jour pour jour se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435. Les questions en suspens concernant son application ont, pour la plupart, été réglées au prix de concessions de la part de toutes les parties.

Rien ne saurait justifier de nouveaux retards. La condition préalable posée par l'Afrique du Sud à la mise en oeuvre de cette résolution, à savoir le retrait des forces cubaines en Angola, ne saurait légitimer son occupation illégale de la Namibie. La question de principe est claire. La Namibie doit accéder à l'indépendance, quelle que soit l'issue de la situation en Angola.

Le Secrétaire général a décrit très clairement les réalités politiques dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité:

- si la résolution 435 n'est pas appuyée rapidement, il s'ensuivra d'autres conséquences désastreuses; et
- pour atteindre cet objectif, il faudra obtenir la collaboration de toutes les parties concernées, surtout celles qui le sont directement.

La première étape est claire. L'Afrique du Sud doit cesser ses incursions et son intervention en Angola. Elle ne doit pas chercher à refaire unilatéralement la région: les frontières et les droits souverains doivent demeurer inviolés.

Deuxièmement, le Président de l'Angola a réaffirmé que son pays ne désirait nullement compter sur des troupes étrangères, ni les autoriser à rester là-bas une fois que l'Angola ne sera plus menacé. Il est donc urgent d'adopter des mesures en vue de renforcer la confiance et de diminuer les tensions entre les parties directement concernées.

Troisièmement, il est essentiel de mettre en oeuvre en 1984 la résolution 435, faute de quoi il ne pourra y avoir de paix dans cette région. Ceux qui militent en faveur de la paix sauront relever ce défi.

Il devrait y avoir une quatrième étape. La CNUCED étudie actuellement les besoins sociaux et économiques de la Namibie. La communauté internationale devra venir en aide à une Namibie indépendante. Le Canada, pour sa part, est prêt à contribuer à la réalisation de cet objectif.